



LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES PAR LE COMITE SYNDICAL MERCREDI 08 FEVRIER 2023

L'an deux mille vingt-trois et le 08 Février à 17h30, le comité syndical s'est réuni à Pleumartin, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur William BOIRON.

Etaient présents : Madame Nathalie COX ; Messieurs M Eric BAILLY ; William BOIRON ; Olivier BONNIN ; Patrick BOUTILLET ; Michel FRESNEAU ; Alain GEORGES ; Christophe LEFOULON ; Pierre LOURY ; Patrick MIRONNEAU ; Cédric PIAUD ; Alain PICARD ; Pierre Charles PREHER ; Bruno PUYDUPIN

Etaient excusés : Messieurs PERIVIER ; THIBAUT ; VIAUD

Assistaient également à la séance : Mickaël MARTIN (SYAGC), Matthieu RASSINEUX (SYAGC)

DELIBERATIONS

DELIBERATION N°2023-01 :

OBJET : TRAVAUX 2023 DE RESTAURATION DE LA VEGETATION SUR LA CREUSE

**DELIBERATION ADOPTEE A LA MAJORITE DES VOIX
14 POUR**

DELIBERATION N°2023-02 :

OBJET : TRAVAUX 2023 D'ENLEVEMENT D'EMBACLES ET D'INTERVENTIONS URGENTES SUR LA RIPISYLVE SUR LA GARTEMPE

**DELIBERATION ADOPTEE A LA MAJORITE DES VOIX
14 POUR**

DELIBERATION N°2023-03 :

OBJET : RECRUTEMENTS DE 2 AGENTS SAISONNIERS

**DELIBERATION ADOPTEE A LA MAJORITE DES VOIX
14 POUR**

DELIBERATION N°2023-04 :

OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023

**DELIBERATION ADOPTEE A LA MAJORITE DES VOIX
14 POUR**

DELIBERATION N°2023-05 :

OBJET : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

**DELIBERATION ADOPTEE A LA MAJORITE DES VOIX
13 POUR**

DELIBERATION N°2023-06 :

OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS 2022

**DELIBERATION ADOPTEE A LA MAJORITE DES VOIX
14 POUR**

DELIBERATION N°2023-07 :

OBJET : CONTRIBUTIONS DES COLLECTIVITES ADHERENTES AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT DU SYAGC POUR L'ANNEE 2023

**DELIBERATION ADOPTEE A LA MAJORITE DES VOIX
14 POUR**

DELIBERATION N°2023-08:

OBJET : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2023

**DELIBERATION ADOPTEE A LA MAJORITE DES VOIX
14 POUR**

DELIBERATION N°2023-09:

OBJET : REALISATION D'UN GUIDE A DESTINATION DES PROPRIETAIRES D'OUVRAGE

**DELIBERATION ADOPTEE A LA MAJORITE DES VOIX
14 POUR**